

Troisième table ronde : Le Protocole 2005, une démarche contractuelle pour faire progresser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi

Référence commune aux missions locales et PAIO, le Protocole 2005 s'inscrit dans la continuité du Protocole 2000. Il redéfinit leurs missions, leur organisation, leur partenariat et leurs moyens. Le Conseil national des missions locales est garant de la mise en œuvre de cet accord qui a vocation à être décliné dans chaque région.

Pour illustrer cette démarche, la table ronde présente plusieurs actions construites à l'échelon régional qui s'appuient sur la déclinaison du Protocole 2000 (Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais) et du Protocole 2005 (Lorraine et Rhône-Alpes).

L'accès à l'emploi des jeunes est l'objectif essentiel des missions locales et de leurs partenaires. Ces quatre témoignages illustrent la pertinence d'une démarche contractuelle associant l'Etat, les collectivités territoriales et les missions locales pour le développement de leurs compétences d'intervention dans le domaine de l'emploi.

Intervenants :

- Françoise de Veyrinas, présidente du Conseil national des missions locales.
- Représentants des collectivités territoriales, présidents d'associations régionales et directeurs régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

1. Association régionale des missions locales d'insertion de Lorraine (AMILOR) : relations durables avec les entreprises, orientation professionnelle et immersion dans l'emploi

Relations durables avec les entreprises

Depuis 1999, un programme de formation consacré au développement de relations durables avec les employeurs a été organisé.

La formation avait pour objectif de constituer un groupe régional de référents emploi, expert dans ce domaine et de produire des outils transférables à l'ensemble du réseau lorrain.

AMILOR dispose désormais d'un groupe de personnes ressources, doté d'une bonne expertise pour le développement de relations durables avec les employeurs et capable d'enrichir les pratiques des équipes.

Le Dispositif d'Orientation et d'Insertion Territoriale (DOIT)

Ce dispositif doit redynamiser les jeunes lorrains vers l'emploi par l'élaboration d'un projet professionnel et la construction d'un parcours permettant de tracer les différentes étapes (validation, formation et insertion). Il mobilise des entreprises par le biais de périodes d'immersion dans l'emploi.

Financé par le conseil régional de Lorraine, ce programme alterne des phases en centre de formation et des stages en immersion dans l'entreprise. Il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois sans qualification, ou titulaires d'une première qualification de niveau V ou IV.

2. Association régionale des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation de Poitou-Charentes : professionnaliser les missions locales et PAIO dans la relation avec les entreprises

Pour répondre à une priorité de l'Association régionale et de la charte régionale des missions locales et PAIO signée en 2002 avec l'Etat et la région, les équipes du réseau se sont engagées dans un programme de formation-action sur trois ans.

Les objectifs de ce programme sont multiples : rapprocher les jeunes des entreprises, faire évoluer les représentations, mutualiser les pratiques et définir des orientations stratégiques régionales.

Une première étape de formation avec les missions locales de Niort et de Saint-Jean d'Angély a été organisée pour préciser les objectifs et les moyens de la relation entreprise et créer des supports de communication.

La deuxième étape, formation-action pour l'ensemble des directeurs et conseillers, a permis de définir les axes stratégiques, les plans d'action et l'organisation de deux rencontres régionales : une conférence consacrée au positionnement stratégique des missions locales et PAIO ; une rencontre avec les représentants des entreprises pour mutualiser les coopérations réussies entre le réseau et le monde économique.

3. Union régionale des missions locales de Rhône-Alpes (URML) : les contrats d'objectifs, une démarche régionale

En Rhône-Alpes, le conseil régional, la DRTEFP et l'URML puis l'ensemble des missions locales s'engagent dans des contrats d'objectifs communs. La troisième génération de ces contrats est aujourd'hui en préparation. Une charte entre l'Etat, la région et l'URML permet de renforcer la synergie des interventions de chacune des parties, définir les objectifs et les financements pluriannuels et de préciser la place et le rôle du réseau dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'insertion, de formation et d'emploi.

Les objectifs contractuels projetés pour 2006-2008 concernent l'accompagnement des jeunes vers l'emploi durable, la construction des parcours personnalisés et adaptés à chaque jeune, l'intégration territoriale et la mobilisation d'autres réseaux partenaires, l'organisation des structures et professionnalisation des équipes.

Les conseils généraux qui ne sont pas signataires des contrats d'objectifs, commencent à s'associer à partir d'avenants locaux déclinés de la charte régionale, en particulier pour le financement des missions locales.

4. Association régionale des missions locales de Nord-Pas-de-Calais : démarche contractuelle et démarche qualité

Les relations entre l'Etat, le conseil régional et les missions locales sont institutionnalisées au sein d'un comité de pilotage qui se réunit régulièrement depuis 1991. Un premier protocole associant l'Etat, les missions locales et le conseil régional a été signé dès 1992 et réactualisé en 1996. En phase avec le contrat de plan Etat-région, un protocole 2000-2007 est en cours.

Ce protocole comprend quatre axes : les financements, le développement de la qualité, l'évaluation de l'activité, l'animation et la coordination régionale.

Un exemple d'application du protocole : La démarche qualité

La démarche s'appuie sur un cadre commun méthodologique co-construit (rédaction d'un guide). Elle est contractuelle (chaque mission locale signe une convention avec chacun des financeurs) et obligatoire. Elle prend appui sur un diagnostic local, permettant de faire état des forces et des faiblesses. Elle est participative et permanente.

Cette démarche porte sur le processus d'insertion, l'observation des publics, l'ingénierie des partenariats et la professionnalisation des structures.

Une première évaluation de la démarche a été réalisée fin 2004. Une évaluation finale est prévue en 2007.